



Reconnaissance AEAi N° 40185

Titulaire

Art of Fire GmbH
Kreuzlingerstrasse 83
8590 Romanshorn
Suisse

Fabricant

Art of Fire GmbH
8590 Romanshorn
Suisse

Groupe

401 - Gains techniques pour l'installation de conduits de fumée

Produit

ART OF FIRE, FIREPROOF

Description

Système de gaine continue à 1 paroi en plaques fibres de calzium-silicate
SKAMO COVERING 300 (E=50mm, PS=300 kg/m³), avec feuillure,
pour l'installation de conduits de fumée homologués.
Dimensions max: 770mm x 770mm
Epaisseur de paroi: 50mm

Utilisation

Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.

Documentation

TÜV Süd, München: RE 'A 2048-00/13' (24.06.2013), RE 'A 2048-01/13' (17.10.2013), RE 'A
2048-02/13' (30.10.2013); TU München, Dachau: RE '3542-19' (13.09.2013), RE '3542-
Sonderuntersuchung' (07.03.2014)

Conditions d'essai

EN 1366-1; DIN 18160-60

Appréciation

Résistance au feu EI 90

Durée de validité

31.12.2030

Date d'édition

04.09.2025

Remplace l'attestation du

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





UTILISATION

Pour la pose verticale de conduits de fumée homologués par l'AEAi dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu. L'installation de conduits de fumée résistants au feu de cheminée qui consistent uniquement en un tube intérieur n'est pas autorisée (pour les possibilités d'installation: voir le document d'homologation du conduit de fumée).

La gaine technique (résistant durablement à la chaleur) ne doit pas être interrompue au niveau des faux-planchers. Les raccords au plafond du local dans lequel est installé l'appareil de chauffage et les raccords à la toiture doivent être réalisés conformément à l'état de la technique reconnu par l'AEAi (cf. documents reconnus sous www.praever.ch - Autres publications).

Lorsque des conduits de fumée en matériau combustible sont installés dans la même gaine que des conduits en matériaux RF1, ils doivent être séparés de ces derniers par un panneau antifeu d'une résistance au feu EI 30 en matériaux RF1 (résistant durablement à la chaleur).

La distance de sécurité requise entre le gaine technique et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher le gaine technique par dessus l'enchevêtrement, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50 mm.